LES DÉCHETS

Les végétaux

Les 9 déchèteries de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et la station de broyage de Livery à Guérande vous permettent d'offrir une seconde vie aux végétaux, en devenant compost ou du broyat pour l'agriculture.

Quels sont les végétaux acceptés en déchèteries ?

- Tontes de pelouse, feuilles, fleurs,
- Tailles de haies,
- Branchages inférieurs à 15 cm de diamètre,
- Les souches sont à déposer à la station de broyage de Livery - Guérande.

Pour la sécurité de tous et pour éviter les chutes de déchets sur le trajet, merci de bien **bâcher** votre remorque.

Quels sont les végétaux acceptés à la station de broyage de Livery ?

Déchets de jardin

Cités ci-dessus.

Végétaux volumineux

- Troncs d'arbres (maxi 3 m de long),
- Souches (diamètre maxi de 1 m, hauteur maxi de 1,5 m, sans terre, ni pierre),
- Branchages supérieurs à 15 cm de diamètre.

Eviter les pierres qui endommagent les lames du broyeur !

Les interdits

Certaines plantes invasives montées en graine (se renseigner auprès de l'agent d'accueil), plastiques, bâches, pots de fleurs, métaux, tissus, tuyaux, caoutchoucs, gravats…

Conditions d’accès à la station de broyage de Livery

- L’accès est gratuit pour les particuliers.
- L’accès aux professionnels est autorisé sous conditions disponibles auprès des gardiens.
- Les déchèteries sont fermées les jours fériés et en cas d’intempéries (neige, pluie verglaçante, vents violents).

Déchets végétaux collectés en porte-à-porte à La Baule-Escoublac

La collecte en porte-à-porte des déchets végétaux proposée par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et financée par la ville de La Baule-Escoublac, est un service réservé aux habitants de La Baule-Escoublac.

Qui est concerné par la collecte en porte-à-porte des sacs végétaux ?

Les particuliers exclusivement. Les professionnels ne sont pas concernés par ce dispositif (ils ont l'obligation de posséder leur propre filière).

Quels sont les végétaux acceptés ?

En sacs (maximun 10 par collecte) :

- Les feuilles d'arbres,
- les tontes de pelouse,
- les fleurs fanées,
- les tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux.

En fagots (maximun 5 par collecte) :

- Les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre.

Quand sortir mon sac ?

Le dimanche soir précédent la semaine de collecte.

Mon sac risque de ne pas être collecté, pourquoi ?

- Présence de déchets autres que des végétaux,
- Présence de pierres ou gravats,
- Présence excessive de sable, de terre,
- Déchets végétaux déposés en sac plastique,
- Sac trop chargé ayant entraîné le déchirement du fond du sac,
- Gros branchages non conditionnés en fagot,
- Non-respect du calendrier de collecte,
- Présentation de sacs supérieurs à la limite autorisée : maximum 10 sacs par collecte.
- Sac non distribué par l'Agglo

Où se procurer les sacs ?

5 points de distribution :

- l'Hôtel de ville de La Baule-Escoublac,
- la Mairie annexe du Guézy,
- la Mairie annexe d'Escoublac,
- la Mairie annexe Lajarrige,
- le siège de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Dotation maximale de 40 sacs par an et par foyer, sur présentation d'un justificatif de domicile (obligatoire).

Les divers justificatifs valides sont :

- **Facture d'électricité, d'eau ou de gaz,**
- **Facture de téléphone fixe ou mobile,**
- **Relevé bancaire,**
- **Contrat de location ou quittance de loyer,**
- **Attestation d'assurance habitation,**
- **Avis d'imposition ou de non-imposition.**

Après la collecte, que deviennent les végétaux ?

Les végétaux sont transformés en compost, ou valorisés à 90 % en agriculture sous forme de broyats.

En complément de la collecte en porte-à-porte, ayez le réflexe déchèterie !

Les interdits

Ordures ménagères, verres, emballages, sacs plastique, gros branchages supérieurs à 15 cm de diamètre, terre, sable, gravats, gros branchages non conditionnés en fagots, non liés et/ou supérieurs à 1,50 m, …

Evitez les pierres qui endommagent les lames du broyeur.

> *SOYONS VIGILANTS dans le tri des végétaux pour garantir un compost de bonne qualité !*

Où vous procurer du compost ?

Vous pouvez fabriquer votre compost ou vous en procurer à la station de broyage de Livery - Guérande. Idéal pour le rempotage !

Vente de compost à la station de broyage de Livery - Guérande :

- vente toute l'année de compost normé NFU 44-051 durant les horaires d'ouverture du site ;

- **Tarif** :

  - 150 € / tonne

Le tarif comprend le chargement par l'exploitant du site du contenant de l'usager.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80

https://www.cap-atlantique.fr/services-a-la-population/dechets/les-vegetaux?